

Mémoire

Consultations particulières sur le rapport

Innover pour pérenniser le système de retraite (Rapport D'Amours)

Coalition pour les régimes de retraite à prestations déterminées

Qui sommes-nous ?

La Coalition se veut un regroupement large et sans étiquette, ouvert à toute personne préconisant les Régimes à prestations déterminées (RPD).

On parle ici d'un regroupement de personnes à la retraite, de gens au travail ou autres et des générations futures !

La Coalition se veut également un interlocuteur auprès des dirigeants d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, publics, parapublics ou privés, oeuvrant dans le domaine des RPD, mais surtout auprès des politiciens à tous les niveaux.

Tous les membres de la Coalition se définissent égaux, qu'ils aient été ou soient syndiqués, ouvriers, fonctionnaires, professionnels ou cadres, et ce, tant dans le public, le parapublic que le privé. Tous acceptent de n'avoir qu'une seule étiquette pour les besoins de la cause : Les régimes de retraite à prestations déterminées.

De plus, la Coalition fait la promotion de la création d'un Fonds patrimonial et, ultimement, de la mise en place d'un Régime universel de retraite.

Comme la Coalition a reçu ses lettres patentes le 16 août 2013, vous comprendrez que nous sommes en plein recrutement de membres intéressés par notre but et nos objectifs.

Nos propos à l'égard des fonds de retraite.

Attendu que :

L'employeur...

- Se sert des RPD pour fidéliser ses employés;
- Était, il n'y a pas si longtemps, le seul fiduciaire de la caisse de retraite en l'administrant directement ou en nommant des administrateurs et en fixant ou non des normes de placements;
- Faisait fructifier ces argents pour, en principe, enrichir la caisse de retraite et partant le patrimoine de l'employé;
- Se targuait d'administrer la caisse en question en « bon père de famille »;

- Ne s'est pas gêné pour prendre des congrés de cotisation pendant les bonnes années et parfois pendant les moins bonnes, plutôt qu'en profiter pour accumuler des surplus en prévision des mauvaises années;
- Peut être tenté d'utiliser ses prérogatives, en lien avec la gestion des fonds, pour négocier à son avantage, les conventions collectives ou conditions de travail de ses employés. On a déjà entendu des propos similaires à ce qui suit : «*Pas de bois, pas de job, pas de travailleur, pas de cotisant et en sous-entendu "pas d'argent dans le fonds de retraite, pas de retraite..."* » ;
- Ne veut plus être responsable et imputable de tout ce qui est inhérent aux régimes de retraite (gestion, rendement, etc.).

L'employé...

- Autrefois faisait complètement confiance aux décideurs impliqués dans le fonctionnement des régimes de retraite, mais aujourd'hui ce temps est révolu;
- Ne possède pas les informations suffisantes et pertinentes sur l'état de son régime de retraite et par voie de conséquence, n'est pas toujours en mesure de prendre les bonnes décisions à long terme.

Les gouvernements (fédéral, provincial ou municipal)...

- Ont autorisé des congrés de cotisation qui auraient pu éviter la situation à laquelle nous devons faire face présentement ;
- Ne reconnaissent pas que les prestations représentent un salaire différé. Les cotisations des employés et des employeurs font partie du salaire global de l'employé. N'oublions pas que ce salaire global était une dépense exonérée d'impôts pour l'employeur et que les contributions des employés étaient déductibles d'impôt au fil des années de participation. Qui paie la note pendant tout ce temps, c'est-à-dire d'ici l'encaissement par l'employé de son salaire différé? Et ça, c'est s'il l'encaisse vraiment un jour !

Autres considérations :

- Beaucoup de travailleurs n'ont pas de fonds de retraite tandis que d'autres gens, et surtout des femmes, ne sont pas considérés comme étant au travail;
- Nombre de conjointes sont dépendantes du choix de leur conjoint ayant un fonds de retraite pour ce qu'elles peuvent en retirer après le décès de ce dernier;
- Le RPD fait suite à un contrat d'adhésion signé entre l'employeur et l'employé, assurant à ce dernier des revenus garantis, et ce, pendant toute la durée de sa retraite;
- Les fonds ne doivent pas être à la merci des contextes entourant la gestion des conditions de travail et de nos ressources naturelles (exemple : Centrale Jim-Gray, les CAF);
- Les différentes caisses de retraite doivent honorer leurs engagements auprès des retraités, et ce, avec un souci constant sur le plan de l'éthique;
- Les modalités relatives aux RPD (âge de la retraite, durée d'emploi, % servant aux calculs, indexation, etc.) doivent être examinées avec attention et discernement;

- Des discussions doivent être entreprises relativement à l'harmonisation avec le Régime de pension du Canada (RPC) et le Régime des rentes (RRQ) au Québec;
- Nous devons protéger les fonds de retraite contre les fusions ou cessions de compagnies, les démobilisations ou fermetures partielles ou totales, les périodes d'insolvabilité et les faillites;
- Les travailleurs et, encore davantage, les retraités sont peu présents sur les comités de gestion des caisses de retraite.

Nos propositions :

Immédiatement...

La prise en charge de nos épargnes, et ce, par l'engagement et l'implication des travailleurs et des retraités sur les comités de gestion paritaires des caisses de retraite. Ces gens auront à l'esprit qu'il leur faut d'abord connaître l'état de leurs fonds.

Il faut comprendre que c'est une façon concrète de prendre le contrôle de nos fonds de retraite, de nos économies.

À moyen terme...

La création d'un FONDS PATRIMONIAL, à l'abri des spéculateurs, permettra aux Québécoises et aux Québécois d'épargner en toute sécurité. Ce Fonds permettra également au Québec de se développer à l'abri de l'humeur des compagnies de toutes sortes, incluant les entreprises de cotation de crédit, tout en nous évitant d'être dépendants des financiers usuraires ou étrangers. Ceci favorisera le plein épanouissement de notre nation. Ce Fonds permettra l'expansion de toute la société québécoise.

De plus, nous pensons qu'il ne faut qu'un seul fonds, le FONDS PATRIMONIAL. Il faut donc une Loi obligeant chaque entreprise à verser ses cotisations et celles de ses employés dans ce Fonds.

Relativement aux cotisations des employeurs, nous sommes d'avis qu'il faut qu'elles soient, au minimum, équivalentes à celles de l'employé. Sans fixer cette dernière, nous estimons que 5% du salaire d'une personne devrait être un minimum et qu'un maximum devrait également être déterminé, mais sans oublier qu'il faudra discuter des autres moyens existants pour accumuler de l'argent pour la retraite.

Le FONDS PATRIMONIAL ne met pas seulement nos économies à l'abri des spéculateurs, mais également à l'abri des manipulations de toutes sortes lors des négociations des conditions de travail, et ce, autant au regard des entreprises que des gouvernements, entre autres, quand on pense à l'utilisation de nos richesses naturelles.

Avec ce Fonds patrimonial, on règle tous les problèmes de transférabilité lorsqu'une personne change d'employeur. Ceci n'empêche pas le nouvel employeur de contribuer davantage au régime de retraite de l'employé ou de lui allouer d'autres avantages pour le

fidéliser. Le régime de ce dernier va tout simplement progresser différemment à partir de ce moment.

Ce Fonds à l'échelle du Québec permet d'éliminer une grande proportion des conflits intergénérationnels pouvant se produire dans les entreprises de petites tailles, et même dans celles de grandes tailles, lorsqu'il y a des mouvements majeurs du personnel, et ce, pour toutes sortes de raisons.

On parle d'épargne et d'investissements et non de spéculation. Au fait, depuis quand certains jouent avec nos économies et nos fonds de retraite à la Bourse ou ailleurs ? Est-ce depuis que certaines personnes veulent que ça rapporte plus ? Nous préconisons un rendement minimum plus bas, 5%, mais ceci permettra à l'économie d'aller mieux et d'obtenir en bout de ligne un rendement plus haut tout en investissant dans les infrastructures choisies par la population québécoise.

Il faut comprendre que le peuple québécois va reprendre le contrôle de ses économies et que ceci aura pour effet de stimuler l'économie de tout le Québec !

Nous procurerons ainsi une plus grande sécurité financière à toute la population québécoise lors de la retraite.

Nous allons avoir un vrai "BAS DE LAINE" !

À long terme...

La création d'un RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE pour chaque Québécoise ou Québécois. Que vous n'ayez pas pu travailler, que vous ayez travaillé à la maison, que vous ayez fait du bénévolat ou agi comme personne aidante et que vous ayez travaillé pour tout type d'employeur ou comme travailleur autonome, vous aurez une rente de retraite qui vous permettra de profiter de vos vieux jours et d'être encore bien au Québec.

Vous comprenez sans doute qu'à la lueur de nos propos nous n'ayons pas commenté le rapport D'Amours ! D'autant plus que nos réflexions lui sont antérieures.

Réjean Dumais,

Président et porte-parole de la Coalition pour les régimes de retraite à prestations déterminées

Coordonnées : 3765, rue De Montauban,
Jonquière (Québec) G7X 9M5
Tél. : (418) 412-1698
Courriel : rejean.dumais.ing@videotron.ca

N.B. : Le masculin ou le féminin est utilisé au sens neutre.